



Wallonie



Esneux

## URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par **Monsieur et Madame Nathalie et Frédéric CLABECK-VAN DER CAM** demeurant Rue du Hoek 27 à 1630 Linkebeek.

Le terrain concerné est situé **Rue des Genêts, 21 à 4130 Esneux** et cadastré division 2, section A n°465C8, 465D8.

La demande vise les travaux suivants : **transformation et extension d'une habitation unifamiliale à Tilff (Esneux)** et présente les caractéristiques suivantes :

**Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :**

- Le volume secondaire n'est pas subordonné au volume principal ;
- La distance par rapport à la limite parcellaire latérale est inférieure à 5,00m ;
- L'emprise bâtie est supérieure à 100m<sup>2</sup> ;
- La surface réservée aux espaces verts est inférieure à 80% de la superficie constructible de la parcelle ;
- La modification du niveau de terrain existant dans les zones de recul minimum latérales ;
- Les volumes secondaires, à toiture plate, ne sont pas des éléments de jonction ou d'articulation entre deux ou plusieurs volumes à toiture à versants ;
- Des toitures plates supérieures à 15m<sup>2</sup> ne sont pas aménagées en toiture-terrasse ou toiture végétale ;
- Le matériau pour la toiture à versant
- L'avent du volume secondaire.

**La demande permet les travaux suivants :**

- la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâti lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX uniquement sur rendez-vous pris au **04/380.93.38 ou 04/380.93.34**.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : [urbanisme@esneux.be](mailto:urbanisme@esneux.be), dont le bureau se trouve Place J. d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 19 août 2024 au 02 septembre 2024 au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@esneux.be](mailto:urbanisme@esneux.be)